

# S'ENGAGER POUR NOS ENFANTS

## État d'avancement - Bilan et perspectives du printemps 2022

Étapes de mise en œuvre des recommandations de la commission Laurent

### CINQ AXES

#### 1. Promotion et prévention pour les jeunes de 0-12 ans

Offrir une trajectoire de services aux familles selon l'intensité des besoins, pour soutenir le développement optimal des enfants.

#### 2. Trajectoire de qualification, 12-25 ans

Établir de manière proactive une trajectoire pour soutenir l'adaptation et la qualification des jeunes vers l'âge adulte.

#### 3. Gouvernance nationale, régionale et locale

Mettre sur pied, en soutien à nos communautés, des initiatives locales, des collaborations régionales et des orientations interministérielles communes.

#### 4. Protection de la jeunesse modernisée

Garantir, au cœur de l'intervention, un système de protection efficace, avec des partenaires impliqués, supportés par une loi renouvelée.

#### 5. Intervention de pointe et soutenue

Mettre en place des activités de sensibilisation, d'accueil et de formation, d'encadrement et de perfectionnement soutenant la pratique clinique et valorisant tous les acteurs impliqués auprès des jeunes et de leur famille.

PHASE

Nombre de recommandations traduites en projets au 31 mars 2022 : 43/65 = 66 % (2/3)

PHASE	DESCRIPTION	ACTIVITÉS
PROMOTION ET PRÉVENTION 0-12	Repérer les vulnérabilités des enfants de manière précoce et accompagner les parents avec Agir tôt	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en ligne de la plateforme numérique de dépistage dans l'ensemble des CISSS et CIUSSS (septembre 2021)</li> <li>Diffusion des outils de communication pour les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux (novembre 2021)</li> <li>Rendez-vous de vaccination avec le déploiement de l'outil ABCdaire (18 mois +) afin de détecter des indices de retard de développement potentiel</li> </ul>
	Mettre en œuvre le plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement du plan d'action pour compléter le réseau et en favoriser l'accès aux enfants plus vulnérables (octobre 2021)</li> <li>Investissement de 5,9 G\$ sur 4 ans, dont 4,3 G\$ pour de nouvelles mesures</li> <li>Lancement d'un appel de projets en continu permettant l'octroi (ou la création) de 17 000 places subventionnées (octobre 2021) (mai 2022 : 428 projets autorisés; 16 067 places subventionnées)</li> <li>Sanction de la Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement (12 avril 2022)</li> <li>Révision en cours du cadre de référence du Programme de réservation de places en service de garde éducatif à l'enfance pour les enfants en situation de vulnérabilité (places protocoles)</li> </ul>
	Développer un avis de grossesse provincial informatisé pour offrir les services requis de façon précoce	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement du service provincial informatisé Ma grossesse (février 2022)</li> <li>Réalisation d'une campagne de communication et d'accompagnement du Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) (mars 2022)</li> </ul>
	Consolider les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance pour soutenir les familles en contexte de vulnérabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Embauche de 136 nouvelles ressources humaines dans le RSSS</li> <li>Déploiement d'une formation en ligne et de consignes au RSSS pour instaurer les conditions de succès du programme</li> </ul>
	Rehausser l'intervention de proximité (CLSC) auprès des jeunes en difficulté, en prévention des signalements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement de 28,5 M\$ récurrent en 2021-2022 pour rehausser le programme de négligence</li> <li>Conclusion d'ententes de services avec certains organismes communautaires pour rejoindre les familles vulnérables</li> <li>Élaboration d'une trajectoire de services de référence en négligence pour les enfants et les familles à risque (Institut national d'excellence en santé et services sociaux)</li> </ul>
	Développer des places en garderie autochtone pour soutenir le bien-être des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'un appel de projets permettant la création de 1 000 places en milieux autochtones (octobre 2021)</li> </ul>
	Préparer les futurs parents à leur nouveau rôle en leur offrant l'information pertinente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction d'un cadre de référence pour définir les orientations en matière de rencontres prénatales</li> <li>Révision du guide Mieux vivre et diffusion web de ce dernier pour faciliter l'accès à l'information juste et pertinente</li> </ul>
QUALIFICATION 12-25	Rehausser le programme Qualification des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout de ressources d'éducateurs spécialisés : 146,2 postes d'éducateurs (équivalent temps complet - ETC)</li> <li>Ajout de 652 places pour les jeunes (depuis 2020)</li> <li>Élargissement du programme pour rejoindre les jeunes de 16 à 25 ans</li> </ul>
	<b>Soutenir la stabilité résidentielle des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rehaussement du programme de supplément au loyer ajoutant des logements consacrés aux jeunes (mesure devancée, initialement prévue en phase 3)</li> <li>Investissements 2022-2023 dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en action communautaire 2022-2027, dont 25 M\$ sur cinq ans pour l'hébergement communautaire jeunesse</li> </ul>
	Accélérer le déploiement des sites Aire ouverte pour les services santé et bien-être aux 12-25 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement de sept sites Aire ouverte (avec ou sans locaux) au 31 mars 2022 dans certaines régions du Québec</li> <li>Budget de 40 M\$ prévu pour le déploiement de 25 sites Aire ouverte</li> </ul>
	Soutenir les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation dans leur démarche d'intégration au marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement total de 10,9 M\$ pour 68 projets portés notamment par des organismes spécialisés en employabilité qui se consacrent à aider les jeunes de moins de 35 ans qui présentent des difficultés à intégrer le marché du travail et à s'y maintenir</li> <li>Près de 2 600 jeunes pourront bénéficier des projets retenus, qui viennent élargir l'offre déjà mise en place pour la clientèle âgée de 35 ans et moins</li> </ul>
	<b>Mieux faire connaître aux jeunes les programmes de l'aide financière aux études</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagne de promotion visant à faire connaître les programmes et leurs avantages ainsi qu'à promouvoir l'accessibilité des études en enseignement supérieur (mesure devancée de la phase 2)</li> </ul>
Déployer un programme de mentorat en protection de la jeunesse pour les 16-21 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement terminé du projet pilote de mentorat dans la région de Montréal par l'association Grands Frères Grandes Sœurs du Québec</li> <li>Déploiement amorcé du projet de mentorat dans 11 nouvelles régions</li> </ul>	
Faciliter l'accès des jeunes en difficulté à des ressources éducatives par un renforcement de l'action des Carrefours jeunesse-emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, soutien à l'arrimage local des Carrefours jeunesse emploi, notamment dans leur contribution à la réussite éducative des jeunes adultes</li> <li>Investissement total sur cinq ans de 65 M\$ (mai 2022)</li> </ul>	

En bleu : Mesures additionnelles depuis la diffusion du document S'engager pour nos enfants - Étapes de mise en œuvre des recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent)

GOUVERNANCE	Déposer la Loi-cadre en action communautaire pour soutenir le développement des organismes et favoriser la cohérence de l'intervention de l'État à leur égard	• Mesure reportée à une phase ultérieure
	Déposer les modifications au droit de la famille	• Dépôt du projet de loi 2 (PL) portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil (octobre 2021) • Étude détaillée de ce PL en vue d'une adoption de certains volets d'ici la fin de la session parlementaire du printemps 2022
	Financer des organismes communautaires Famille	• Investissements totalisant 188,3 M\$ pour augmenter le soutien à la mission globale des organismes communautaires Famille d'ici 2026-2027 (novembre 2020 et mars 2022) • Investissement de 14,1 M\$ pour soutenir la mise en place de nouveaux organismes Famille en milieux autochtones d'ici 2026-2027 (mars 2022).
	Instaurer un leadership jeunesse permanent par l'introduction dans la <i>Loi sur la protection de la jeunesse</i> (LPJ) de la fonction du Directeur national de la protection de la jeunesse	• Nomination d'une directrice nationale de la protection de la jeunesse avec un statut de sous-ministre adjointe (mars 2021) • Introduction du rôle et des responsabilités du directeur national dans le cadre de la LPJ modifiée (printemps 2022)
	Mettre en place un comité consultatif des jeunes auprès du Directeur national de la protection de la jeunesse	• Lancement de la campagne de recrutement de jeunes âgés de 14 à 21 ans qui reçoivent actuellement des services des programmes Jeunes en difficulté ou qui en ont reçu dans le passé (printemps 2022) • Début prévu des travaux du comité constitué à l'été 2022
	Établir les mécanismes d'accès aux services de proximité du secteur jeunesse	• Diffusion du cadre de référence intitulé Améliorer l'accès, la qualité et la continuité des services de proximité (avril 2022) • Déploiement de cinq projets pilotes lancés en 2021, dont un touchant l'accès des clientèles jeunesse aux services de proximité
	<b>Soutenir le personnel scolaire dans l'intervention auprès des élèves en contexte de vulnérabilité</b>	• Mise en place d'outils pour soutenir le personnel scolaire dans l'intervention auprès des élèves les plus vulnérables et les références vers les services jeunesse (mesure de la phase 2 devancée)
	Piloter un projet d'évaluation des impacts de la <i>Loi sur la représentation des ressources de type familial</i> (LRR) et sur l'organisation des services aux familles d'accueil du volet jeunesse	• Mesure reportée en phase 2
PROTECTION DE LA JEUNESSE	Déployer des projets d'approches collaboratives de médiation en protection de la jeunesse	• Réalisation en cours d'un projet de recherche sur le parcours sociojudiciaire des enfants en protection de la jeunesse • Implantation d'un projet pilote de médiation en protection de la jeunesse dans le district de Québec • Évaluation du programme sociojudiciaire en conflits sévères de séparation et déploiement du programme dans les régions du Québec (prévue en 2022-2023)
	Adopter la réforme de la LPJ	• Sanction du projet de loi 15 modifiant la LPJ (avril 2022) • Introduction de modifications législatives entourant l'exposition à la violence conjugale et familiale (mesure de la phase 3 devancée) • Développement de formations afférentes aux changements législatifs à venir (printemps 2023)
	Adapter certaines dispositions de la LPJ pour répondre aux besoins des enfants issus des communautés autochtones	• Introduction de modifications législatives concernant les enfants issus des communautés autochtones
	Investir dans l'attraction et la rétention du personnel en protection	• Signature d'une nouvelle entente collective avec l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux • Élaboration d'un mandat pour le développement d'une formation pour l'accueil des nouveaux employés en protection de la jeunesse
	Déployer des mesures d'accompagnement aux communautés ethnoculturelles	• Embauches d'intervenants communautaires interculturels en accompagnement des directions de la protection de la jeunesse (12 embauches sur 25)
	Compléter la révision des standards en protection de la jeunesse	• Dépôt du rapport (décembre 2021) • Déploiement des nouveaux indicateurs prévus en 2022-2023
INTERVENTION	Développer un système informationnel sur les données de gestion communes en protection de la jeunesse	• Finalisation d'un tableau de bord en protection de la jeunesse • Diffusion rendue publique en mai 2022
	Examiner le continuum de formation initiale et continue afin d'améliorer les compétences cliniques des intervenants	• Mesure à venir (2022-2023)
	Déployer un plan préliminaire de formations auprès des intervenants	• Octroi d'un mandat à l'Institut universitaire SHERPA pour élaborer le contenu d'une formation sur le renforcement des capacités interculturelles et en assurer la diffusion dans les régions du Québec (février 2022) • Élaboration en cours d'une formation sur l'approche interculturelle pour le personnel scolaire • Développement en cours d'une formation spécifique entourant l'intervention en contexte de violence conjugale, en lien avec la LPJ modifiée • Réalisation d'une activité de sensibilisation sur l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, d'abus physiques ou de négligence grave (avril 2022)
	Déployer une formation sur la sécurisation culturelle et les nouvelles dispositions autochtones en protection de la jeunesse	• Déploiement de la formation sur la sécurisation culturelle intitulée Tikinagan auprès des intervenants en protection de la jeunesse
	Rehausser le soutien clinique aux familles d'accueil régulières, de proximité et postulantes	• Embauche de 66,1 ETC pour améliorer le soutien clinique des familles d'accueil jeunesse
Bonifier le mécanisme de prime aux intervenants en protection de la jeunesse	• Introduction de primes aux intervenants en protection de la jeunesse dans la nouvelle convention collective signée avec l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), selon diverses modalités	